



FICHE DE DONNEES DE SECURITE - 1907/2006/CE, Article 31

DIPTER

Parc d'Activités Villemer - Avenue Flore - BP 823 - LE THILLAY

95508 GONESSE CEDEX
FRANCE

site internet : www.dipter.eu

Courriel : contact@dipter.eu

Tél. : 01.39.88.15.35

Fax : 01.39.92.90.55

1300 GEL

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : **1300 GEL**

Date de dernière modification : **22/05/2015**

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: DETARTRANT SANITAIRE EN GEL

2 - Fournisseur / Fabricant

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation):

DETARTRANT DES SANITAIRES

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers:

R37 - Irritant pour les voies respiratoires.

R34 - Provoque des brûlures.

2 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH:

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

3 - Risques spécifiques: Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets corrosifs.

Risque d'effets irritants par inhalation.

4 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique:

- Mélange :

- N° CAS Composant : 7647-01-0 Acide chlorhydrique 75% >=20%, C, R34, R37

2 - Composants apportant un danger:

3 - Impuretés (présentant un danger):

4 - Autres données:



4 - Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projection ou de contact avec les yeux : laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartés.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projection ou de contact avec la peau : enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée.

Montrer l'étiquette au médecin.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

Les agents d'extinction préconisés sont le dioxyde de carbone, les poudres et mousses chimiques.

- Contre-indiqués : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.



2 - Dangers spécifiques: Ne pas respirer les fumées.

Ininflammable et inexplosible, cependant réagit aux métaux avec dégagement d'hydrogène, produit hautement inflammable;

3 - Méthodes particulières d'intervention:

4 - Protection des intervenants: En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par ex : sable, terre, vermiculaire, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination des déchets récupérés selon les réglementations en vigueur rubrique 13. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

3 - Méthodes de nettoyage: Neutraliser avec un décontaminant basique, par ex solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre. En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Si un déversement est important, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants. Neutraliser avec un décontaminant basique, par ex solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
- Précautions: Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Il est interdit de manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique. Voir Fiche technique. Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence; Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale. Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi que des appareils de protection respiratoire pour des travaux exceptionnels de courte durée ou les interventions d'urgence. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas reconditionner les fûts avant de les avoir lavés et vidés. Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.

2 - Stockage:

- Précautions: Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Il est interdit de manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
- Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec. Le verre est utilisable pour de petites quantités. Dans ce cas, les bonbonnes seront protégées par une enveloppe métallique plus résistante convenablement ajustée. Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10).
- Matières incompatibles : Ne pas stocker dans des récipients en cuivre, aluminium ou leurs alliages.
- Matériaux d'emballage : Stocker dans des récipients en acier ébonité ou caoutchouté ou en matières plastiques résistants (polyéthylène et polypropylène).

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Valeurs limite d'exposition VLE/ppm : VLE/mg/m3 : 7,5 g.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Maintenir les locaux et les poste de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment;

Observer une hygiène corporelle très stricte.

2 - Paramètre de contrôle:

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs ont confrontés avec des concentration supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches filtrantes de type (B + E).

- Protection des mains : Type de gants conseillé :

- Caoutchouc butyle

- Néoprène

- PVC (Chlorure de polyvinyle);

Ne pas utiliser de gants en cuir.

- Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité (à protection intégrale) ou des écrans faciaux.

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Porter des vêtements de protection étanches et des bottes qui seront maintenus en bon état et nettoyés fréquemment.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Gel

- Couleur : Bleue

- Odeur : Piquante

2 - Valeur du pH: 0,5

3 - Température de décomposition: 100°C

4 - Point d'éclair: Non concerné

5 - Température d'auto-inflammation: Non concerné

6 - Caractéristiques d'explosivité: Non concerné

7 - Pression de vapeur:

8 - Densité de vapeur:

9 - Masse volumique: 1,06 Kg/L

10 - Solubilité: Hydrosoluble en toute proportion

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau:

12 - Température de solidification:

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable aux conditions normales d'utilisation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

2 - Conditions à éviter: Stocker à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité.

3 - Matières à éviter: Les métaux à l'exception de l'or, platine, tantale et certains alliages sont attaqués avec formation d'hydrogène accompagnée souvent d'un grand dégagement de chaleur.

Réaction violentes avec des oxydants (permanganate, eau oxygénée et chromates) avec formation de chlore avec les surfures.

Réactions violentes avec les bases, nitrates, chlorates, carbure de calcium provoquant incendie et explosion.

4 - Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie, se décompose en chlorure d'hydrogène.

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: En cas d'exposition par inhalation : Irritation oculaire et respiratoire : hyperhémie conjonctivale, larmolement, toux, dyspnée, douleurs oculaires et rétrosternales.

Possibilité de survenue retardée d'un œdème pulmonaire.

En cas d'ingestion : Douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques, les vomissements sont fréquents et sanglants.

Brûlures de la cavité buccopharyngée.

En cas de projection ou de contact avec la peau : Lésions caustiques sévères, si une décontamination n'est pas rapidement réalisée.

En cas de projection ou de contact avec les yeux : Lésions caustiques sévères, si une décontamination n'est pas rapidement réalisée.

2 - Effets locaux:

3 - Sensibilisation:

4 - Toxicité chronique:

5 - Toxicité à long terme:

6 - Effets spécifiques:

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité;

2 - Persistance / dégradabilité:

3 - Bioaccumulation: Non bioaccumulable - Log Pow : 0,25

4 - Ecotoxicité:

5 - Autres:

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible;
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Ne pas rejeter dans les égouts, ni dans le milieu naturel.

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé;

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (déchets), Chapitre I (élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par le consommateur permet son classement.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetaient en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:

[[DTR5]][[picto]

1 - Numéro ONU: 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe :
- Terre Groupe : II
- Terre Tunnel : 8
- Terre QL : LQ22
- Terre Etiquette : 8

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe : 8
- Mer Label :
- Mer EMS : F-A, S-B
- Mer Groupe : II
- Mer marine polluant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe : 8
- Air Label :
- Air Groupe : II

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

R37 - Irritant pour les voies respiratoires.

R34 - Provoque des brûlures.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2 - Autorisations:

3 - Restrictions:

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois